

Valobat dépose une demande d'agrément pour la REP Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)

Son objectif : être au service des metteurs sur le marché dès le 1^{er} janvier 2024

Le 27 juin dernier, l'Assemblée Générale de Valobat* votait en faveur de l'engagement de l'éco-organisme dans les filières REP ABJ (Articles de Bricolage et de Jardin) et DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement). Une démarche qui fait sens pour les instances de gouvernance et pour l'équipe, prolongeant naturellement la co-construction des actions au service d'un monde circulaire du bâtiment.

Unique éco-organisme de la filière REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) positionné sur toutes les catégories de produits et matériaux du bâtiment et sur tous les canaux de collecte, Valobat étendra son périmètre d'intervention comme éco-organisme agréé de la filière ABJ. Il vient ainsi de déposer son dossier de demande d'agrément pour les familles 3 et 4** en réponse au cahier des charges de la filière***. L'agrément de Valobat **constituera une proposition complète pour l'ensemble des acteurs de ces familles, et répondra aux attentes de transversalité de la part du secteur du bâtiment.**



Conscients de la responsabilité qui est la nôtre, nous souhaitons œuvrer au quotidien à une meilleure circularité des articles, produits et matériaux du bâtiment. Notre objectif est d'apporter une valeur ajoutée au développement de cette filière. Nous tiendrons compte des contextes particuliers des mises en marché et des modalités actuelles et prévisionnelles de l'organisation de gestion des déchets. Nous souhaitons que l'arrivée de Valobat soit une opportunité de consolider les premiers travaux réalisés depuis le démarrage de cette « jeune » filière. Nous comptons poursuivre, étendre et accélérer le déploiement des services de réparation et de réemploi / réutilisation sans oublier le recyclage, notamment grâce à une offre de collecte étendue. ».

Hervé de Maistre, Président de Valobat

▪ Des synergies évidentes pour servir au mieux les acteurs

Cet agrément complémentaire vise à répondre aux besoins de synergie exprimés par les acteurs du secteur, dont nombreux sont concernés par plusieurs REP. **Ces synergies s'appuient sur les caractéristiques d'un gisement ABJ proches de celles du gisement PMCB, en générant simplification et optimisation des gestions administratives et opérationnelles.** En amont, les ABJ sont mis sur le marché par des acteurs qui sont, pour une large partie d'entre eux, déjà adhérents de la filière PMCB. En aval, les ABJ et les PMCB pourront être collectés dans les mêmes circuits (collectivités, distributeurs).

▪ Une solution simple, compétitive et performante

Cette évolution représente une opportunité de **construire des effets d'échelle et de mutualisation des expertises, contribuant ainsi à la rationalisation des coûts**. Faciliter la vie de toutes les parties prenantes, tel est le crédo de Valobat. L'éco-organisme se positionnera avec une solution simple fondée sur :

- ✓ des services complémentaires et des interfaces mutualisées, avec notamment **une déclaration unique, simplifiée et simultanée**, pour faciliter la mise en conformité,
- ✓ **Un barème d'éco-contribution simple et lisible**, proposant plusieurs modalités de déclaration pour s'adapter à la typologie d'information disponible dans les bases de données des metteurs sur le marché,
- ✓ **la mise en place des moyens nécessaires pour un développement rapide de la réparation des ABJ**, pour un allongement de leur durée de vie, et une extension du réemploi et de la réutilisation,
- ✓ **la reprise des déchets élargie**, en optimisant la gestion de la fin de vie des ABJ pour les détenteurs, les distributeurs et les collectivités territoriales. Fort d'un réseau efficace de partenaires de reprise, collecte et traitement, Valobat ambitionne de **faire bénéficier la filière des ABJ de l'infrastructure qu'il a développée pour la filière des déchets issus du bâtiment**,
- ✓ **une offre transversale sur les thématiques d'intérêt général** (communication, recherche & développement, éco-conception, traçabilité, etc.) pour **accélérer l'économie circulaire des ABJ**.

Dans l'attente de l'obtention de l'agrément, Valobat poursuit sa campagne de sensibilisation et invite les fabricants et distributeurs d'Articles de Bricolage et de Jardin à exprimer leur intérêt en signant une lettre non engageante de pré-adhésion, disponible sur le site internet valobat.fr.

* Valobat est le seul éco-organisme, dans le cadre de la REP PMCB, à assurer une présence sur tous les circuits de collecte, avec un service complet dédié à tous les metteurs sur le marché et les détenteurs de déchets. Il est gouverné par 50 actionnaires : industriels, distributeurs et organisations professionnelles, engagés pour une feuille de route ambitieuse : faire progresser le recyclage des déchets du bâtiment. Valobat offre aux entreprises de travaux une solution multi-matériaux de reprise des déchets collectés séparément dans les points de collecte de proximité, et développe les filières de recyclage. Deux objectifs prioritaires : servir au mieux les adhérents dans la mise en place de leur responsabilité élargie et accompagner le plus efficacement le geste de tri des détenteurs de déchets. Valobat compte 52 collaborateurs répartis sur toute la France. www.valobat.fr

** Articles concernés pour un tonnage mis sur le marché estimé à 166.000 t / an :

- Famille 3 : matériels de bricolage, dont l'outillage à main, et leurs accessoires,
- Famille 4 : produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin, et leurs accessoires, à l'exception des ornements décoratifs et des piscines.

*** Publié par arrêté le 27 octobre 2021 et modifié le 14 décembre 2021.